

# Commune de La Penne

BULLETIN D'INFORMATION

juin 1987

N°34

## SPECIAL P.O.S

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

REGLEMENT



Vous trouverez  
dans ce  
bulletin le  
programme  
des festivités

1987





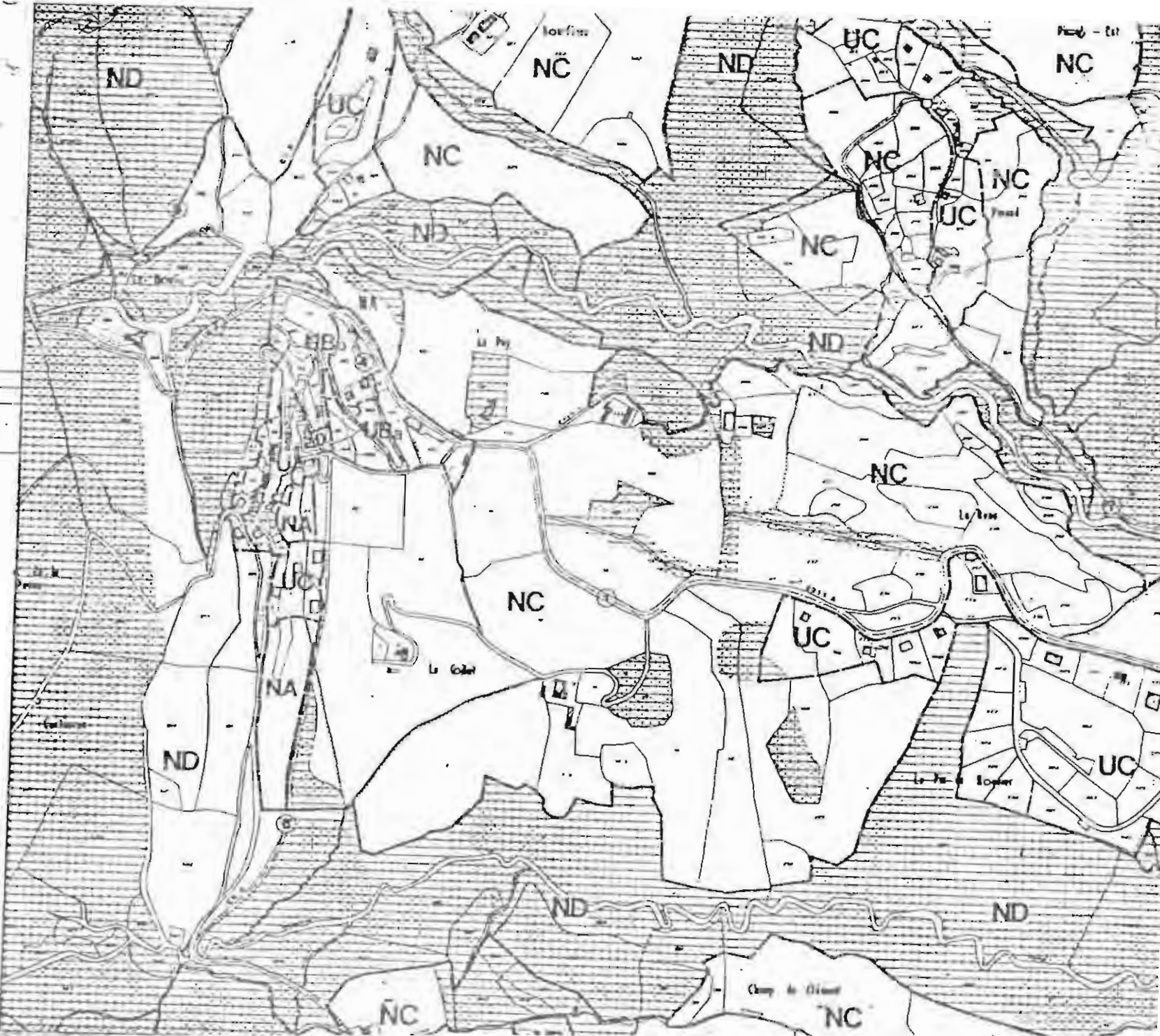
COMMUNE DE LA FENNE

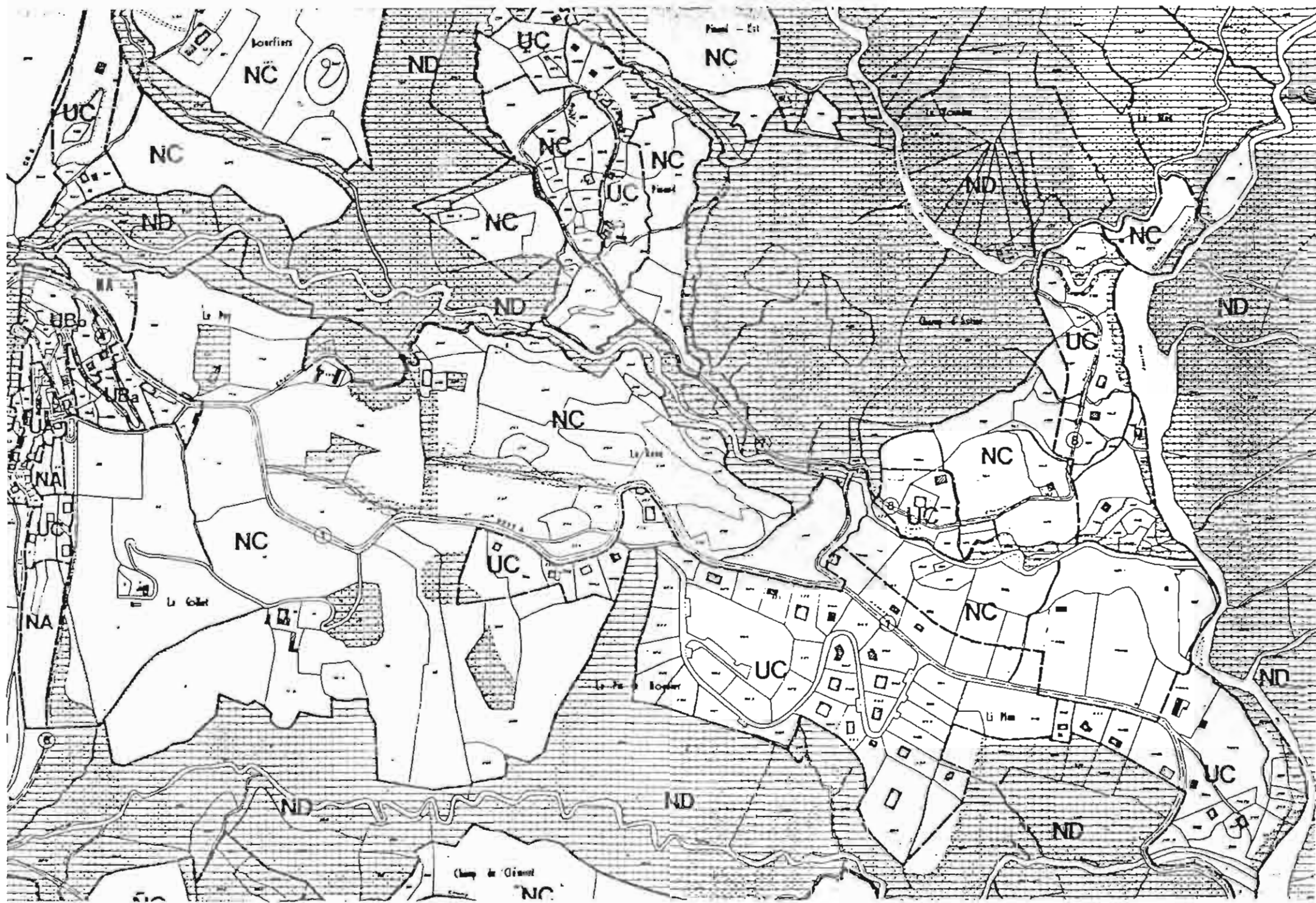
# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

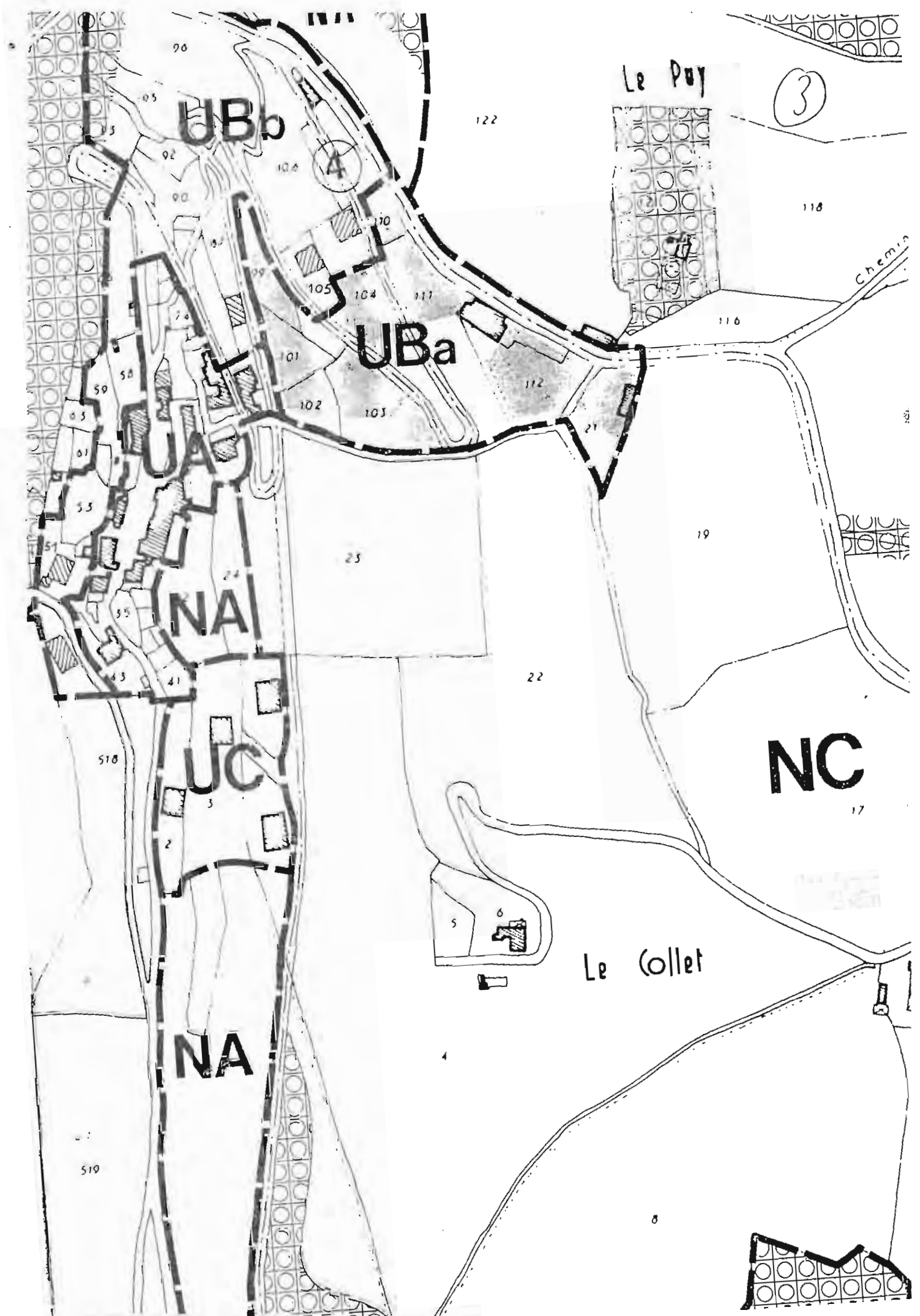
## ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES

DATE	1980
PROJET ARRÊTÉ LE 23 MARS 1981	ENQUÊTE
PUBLICATION	APPROBATION

- LIMITE DE ZONE
- ZONE URBAINE CLASSÉE
- EEMPLACEMENT RESERVE
  - BÂTIMENT PUBLIC
  - AMÉNAGEMENT DE TERRAIN
- ZONE URBAINE DE CONSTRUCTION DE BASE
- ZONE URBAINE**
  - UA VILLE
  - UB ZONE URBAINE DE FORTE DENSITÉ
  - UC ZONE URBAINE DE MOYENNE DENSITÉ
- ZONE NATURELLE**
  - NA ZONE D'ORGANISATION FUTURE
  - NC ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE
  - ND ZONE NATURELLE PROTÉGÉE



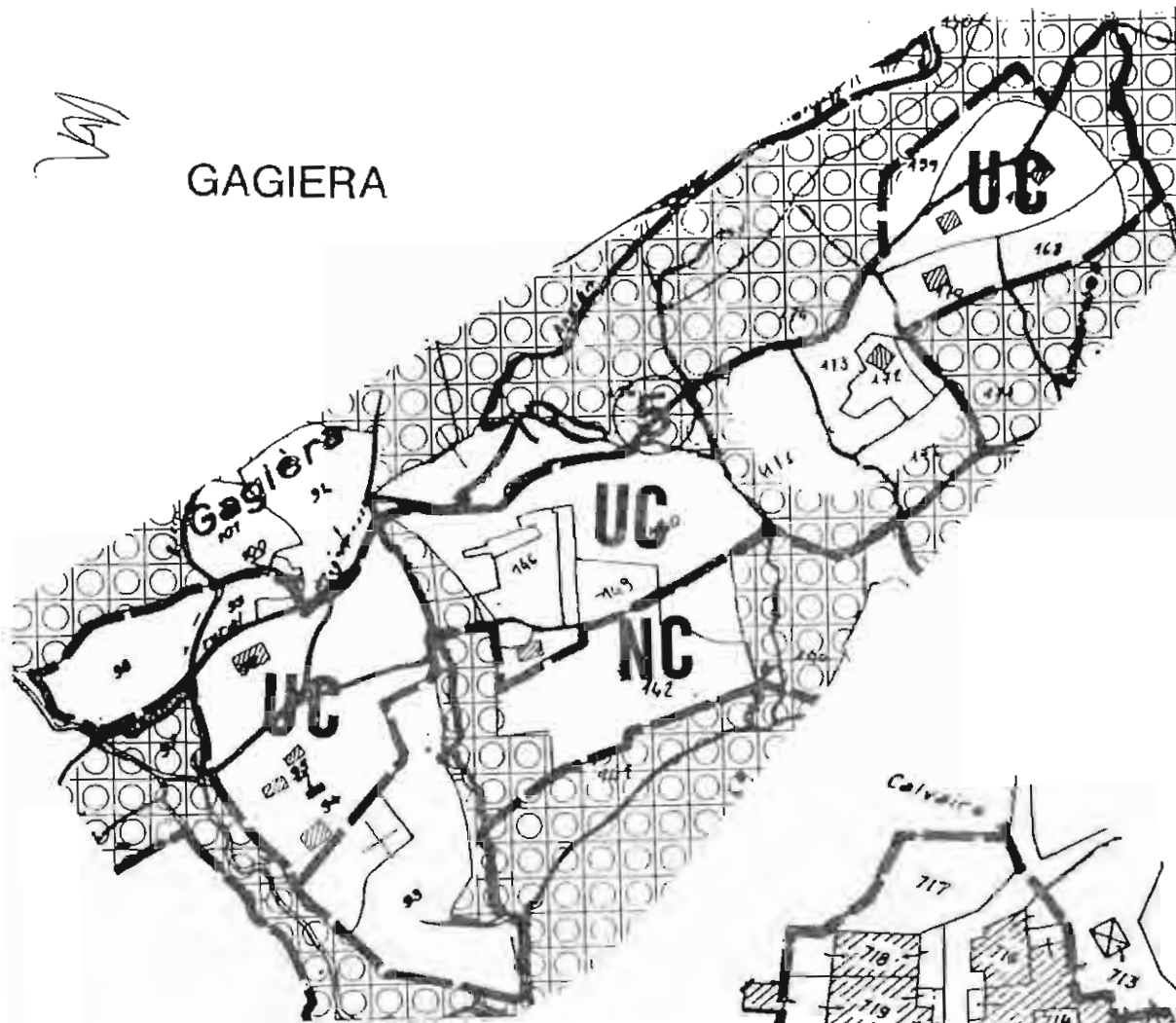




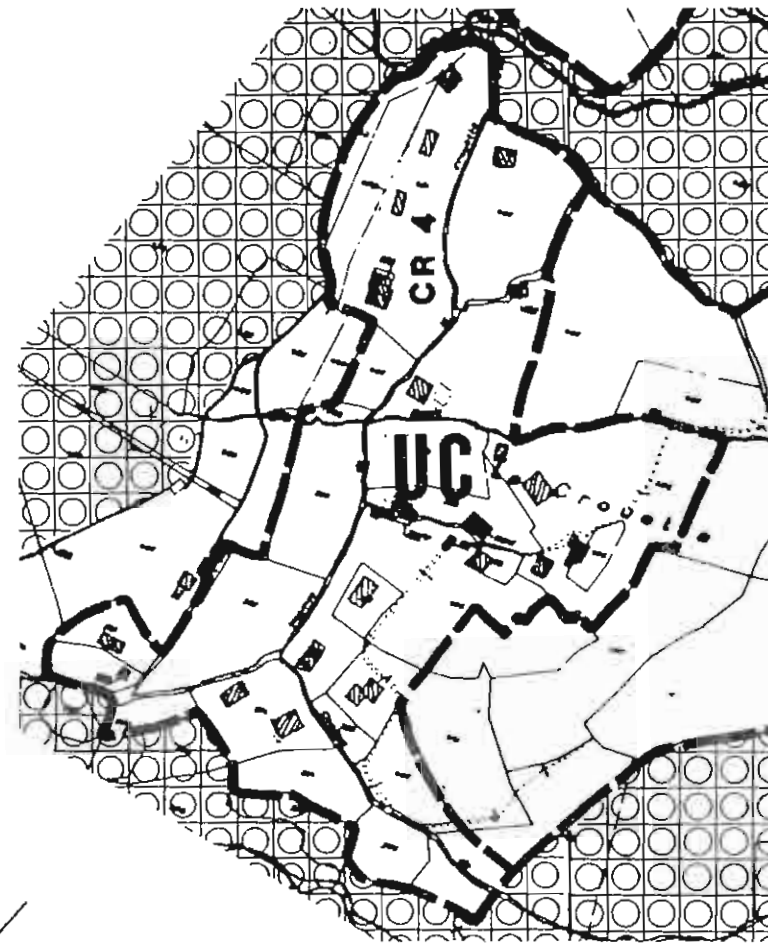


*M*

# GAGIERA



# LA CROUETTA



# BESSEUGE

①



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

# COMMUNE DE LA PENNE

06260 - PUGET-THÉNIERS

Tél. 93.05.84.29

Objet :

La Penne, le

198

V/Rél. :

N/Rél. :

ARRETE N° ...6... DU ...27...AVRIL...1987

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN D'OCCUPATION  
DES SOLS DE LA COMMUNE DE LA PENNE

Le Maire ,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-I à L.123-I2 et R.123-I à R.123-14 ,

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ,

Vu la délibération en date du 22 avril 1984 prescrivant l'élaboration du P.O.S. ,

Vu l'arrêté municipal n° 3 en date du 22 Mars 1985 mettant en oeuvre l'élaboration du P.O.S. ,

Vu la délibération en date du 23 Mars 1986 arrêtant le projet de P.O.S.

Vu l'arrêté municipal n° 4 en date du 12 janvier 1987 rendant public le P.O.S.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ,

Vu l'ordonnance en date du 16 avril 1987 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nice désignant M. MAILLAN Léopold , demeurant - Les Glycines - 8, chemin des Plantiers - angle de la route Napoléon - 06370 MOUANS SARTOUX .

A R R E T E

Article 1er :

Il sera procédé a une enquête publique sur les dispositions du plan d'occupation des sols rendu public de la commune de la Penne pour une durée de 30 jours à compter du 1er juin 1987 .

Article 2 :

M. MAILLAN Léopold domicilié - Les Glycines - 8, chemin des Plantiers angle de la route Napoléon - 06370 Mouans Sartoux - Ingénieur des travaux ruraux en retraite , a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif .

...../.....

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de la Penne pendant 30 jours consécutifs, les lundi, mardi, vendredi et samedi matin aux heures habituelles d'ouverture de la mairie du 1er juin 1987 au 30 juillet 1987 inclus .

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur .

Article 4 :

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie, mardi 28 juillet, mercredi 29 juillet et jeudi 30 juillet 1987 de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures .

Article 5 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de la Penne le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées .

Article 6 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. Le commissaire de la République du Département des Alpes-Maritimes .

Article 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département .

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de la Penne .

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ,
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion .

Fait à la Penne, le 27 Avril 1987

LE MAIRE  
D'AUTHIER G.

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie de la Penne, sous la présidence de Monsieur D'AUTHIER Georges, Maire en exercice .

Etaient présents : M. ROMAN Elie, Mme DALMASSO Francine, M. CORNILLET Roger  
M. ASTEGGIANO Alex, M. SAULE Roger, MonRAP Emile, M. GEORGE Max .

Absents : Madame RIVIERE Louise

Monsieur SAULE Roger a été désigné comme secrétaire de séance .

Le Maire informe le conseil municipal de la démission des conseillers municipaux Messieurs RAYBAUD Claude et EPHRAIM Francis .

BUDGET PRIMITIF 1987

Section fonctionnement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Denrées et fournitures .....	8.000	Produits de l'explo- tation .....	48.320
Frais de personnel .....	101.000	Produits domaniaux ...	58.240
Impôts et taxes .....	4.000	Produits financiers ..	140.549
Travaux et services extérieurs .....	42.000	Recouvrements - subven- tions .....	20.000
Participations et contingents	62.350	Dotations reçues de l'Etat .....	128.200
Allocations - subventions ....	5.000	Impôts directs .....	20.000
Frais financiers .....	280.129	Contributions directes	141.350
Charges antérieures .....	1.000		
	<hr/>		<hr/>
	556.959		556.959

Section Investissement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Remboursement d'emprunt .....	84.635	Subventions d'équipement , dons et legs .....	77.000
Règlement de dettes à long ou moyen terme sans réception de fonds ?.	195	Participation de travaux d'équipement .....	193.962
Travaux de bâtiment et de génie civil .....	217.912	Recouvrements de créances à long ou moyen terme ..	40.380
Acquisition de titres et valeurs	5.600		
	<hr/>		<hr/>
	311.342		311.342

INVESTISSEMENTS PROGRAMMES

- Aménagement chemin de la Crouette ( accès BRAVI ) et réparation Chemin de Pinaud ( éboulement ) .....	140.000
- Complément route de Besseuge sur travaux FEOGA .....	30.000
- Complément Aménagement extérieur auberge .....	30.000
- Extension réseau assainissement village .....	11.263
- Réparation horloge ( suite au devis des Ets BRIAND ) .....	6.649



- Achat lecteur de microfiches type RR.30 S  
des Ets REGMA ..... 3.000 6

#### TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

- Taxe d'habitation ..... 7,60 %
- Taxe Propriété bâtie ..... 5,46 %
- Taxe propriété non bâtie ..... 19,20 %
- Taxe professionnelle ..... 10,20 %

Le taux moyen d'augmentation est de 3,25 % .

REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : 350 Frs par ménage

Le Maire rappelle que seuls sont exonérés de cette redevance les agriculteurs en activité n'ayant aucune autre activité ainsi que les personnes bénéficiant du fond national de solidarité , et bien entendu les résidents éloignés du point de ramassage .

COTISATION ASSOCIATION DU PIN DE NOQUIER : 500 Frs POUR 1987

#### SUBVENTIONS POUR 1987

- Comité des Fêtes portée à 3.000 F pour permettre au comité des fêtes de prendre en charge certains frais de cérémonies .

- Atelier Informatique de Toûet : 1.000 Frs

Cet atelier a assuré la formation de la secrétaire et sera nécessaire pour aider la mise en place progressive de la gestion informatique de la mairie .

- Divers imprévus : 1.000 Frs

Le budget primitif a été adopté par six voix pour et deux abstentions ( RAP Emile - GEORGE Max )

#### OUVERTURE DES PISTES D.F.C.I.

Seront réalisées en 1987 par les forestiers sapeurs dans le cadre des actions engagées au titre de la protection des forêts contre l'incendie .

- l'entretien des pistes de Cumi, Claudio, les Cimes et des Crouettes ,

- l'ouverture des pistes de Sabatier ( 3 Km ) et de la source des Adouces ( 1,5 km )

#### EXTENSION BASSE TENSION DU QUARTIER DE PINAUD

La demande d'extension du réseau formulée au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz ayant aboutie, le conseil municipal sur proposition du Maire donne son accord pour que soit effectuée cette réalisation dont le montant s'élève à 62.000 F

#### EBOULEMENT DE BESSEUGES

Le Maire informe le conseil municipal suite à l'important éboulement qui a eu lieu sur le chemin de Besseuges, il a demandé un rapport à l'ingénieur Subdivisionnaire de la D.D.E. , lequel rapport a fait ressortir pour l'aménagement de la plateforme et l'enrochement une dépense de l'ordre de 100.000 F T.T.C.

...../.....

7

Le Maire propose au conseil municipal de demander l'inscription de ces travaux au programme 1987 des travaux communaux et sollicite l'aide financière du Département .

DECHARGE PUBLIQUE

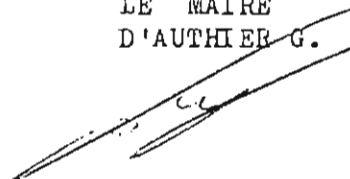
Le Maire informe le conseil municipal que certains membres du conseil signalent que les décharges de matériaux suite aux constructions et aux travaux de terrassement sont faits anarchiquement. Le conseil municipal après en avoir délibéré demande à Monsieur Le Maire de bien vouloir prendre un arrêté en précisant les lieux de décharge et d'en tenir compte dans les autorisations de permis de construire .

BORNE D'INCENDIE

Sur proposition de Monsieur SAULE Roger, le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'une borne d'incendie dans le quartier des Embarniers où se sont construits plusieurs habitations .

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 12 heures .

LE MAIRE  
D'AUTHIER G.



## PROGRAMME

DE LA

# Fête Patronale de Notre-Dame et de Saint-Roch

VENDREDI	14	AOUT	/	21 H 30	-	BAL D'OUVERTURE
SAMEDI	15	AOUT	:	9 H	-	AUBADES A LA POPULATION
			:	15 H	-	ENTRAINEMENT AU BAL TRAP
			:	21 H 30	-	BAL
DIMANCHE	16	AOUT	:	9 H	-	CONCOURS DE BAL TRAP
			:	9 H	-	TOURNOI DE SIXTE
			:	10 H	-	Dēpot de gerbe au monument
			:	10 H 30	-	MESSE SUIVIE DE LA PROCESSION
			:	12 H	-	APERITIF OFFERT PAR LA MUNICIPALITE ET LE COMITE DES FETES
			:	15 H	-	BAL DES ENFANTS
			:	21 H 30	-	BAL MASQUE
LUNDI	17	AOUT	:	9 H	-	CONCOURS DE BOULES

---

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de modifier ce programme si cela était nécessaire .

LE PRESIDENT .





# FÊTE NATIONALE

---

DU 14 JUILLET

---

M A R D I 14 J U I L L E T

---

A 19 H 30

---

DEPOT DE GERBE , PLACE DE L'EGLISE

Vous êtes tous cordialement invités à  
participer à la cérémonie du souvenir et à la fête qui  
suivra .

LUNCH OFFERT A LA POPULATION

BAL POPULAIRE

Toutes les personnes qui voudraient aider à la  
réussite de cette Fête, par leur apport personnel ( boissons ,  
gâteaux, friandises, où autres mets salés ) seront les bienvenus .

Le Maire remercie d'avance toutes ces personnes .

PROMENADE AVEC LE TRAIN A VAPEUR

---

JOURNEE DU 19 JUILLET

Le Comité des Fêtes organise le 19 juillet une sortie à Annot avec le train à vapeur . Voici le programme de cette journée :

Rendez-vous à 9 H 45 à la Gare de Puget-Théniers

Vsîte des installations des vaporistes, des machines et des wagons . Cette visite sera commentée .

A 10 H 45 : Départ en train sur Annot . L'apéritif vous sera offert vers 12 H 15 . Le repas du midi sera laissé à l'initiative de chacun, mais je me permets de vous proposer le pique nique, sur le terrain prévu à cet effet .

Le retour est programmé à 15 H 30 - Arrivée à Puget-Théniers à 16 H 30

Un souvenir sera offert à tous les participants .

La participation aux frais est fixée à 90,00 F par personne , réglée exclusivement par chèque , à l'ordre du Comité Des Fêtes . Pour les enfants de moins de 12 ans, la participation sera de 70,00 F .

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Mairie, aux jours ouvrables, ou chez Monsieur SAULE Roger , à partir du 1er juillet 1987 - Tél : 93.05.85.27 .

VENEZ TOUS NOMBREUX .....

VOUS PASSEREZ UNE JOURNEE INOUBLIABLE .....

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Nous vous rappelons que le relevé des compteurs aura lieu le samedi 13 Juin .  
Les personnes absentes lors du relevé des compteurs d'eau seront priées de  
bien vouloir ramener en Mairie sous huitaine, la carte qui aura été déposée .  
En principe les compteurs doivent être accessibles à tout moment .

## MARIAGE

Frédéric DEBULOIS et Marie-José VISCO ont choisi la Penne, pour la célébration  
de leur mariage , qui aura lieu samedi 6 Juin à 15 heures , à la Mairie .  
Le futur époux est le fils de Madame DEBULOIS Michèle, et le petit fils de  
Madame CONIL Adèle .

## D E C E S

Madame RIVIERE Louise , conseillère municipale nous acquitté le Dix Mai 1987  
Nombreux furent les Pennois et les Pennoises, les amis du village , pour  
l'accompagner au petit cimetière de la Chapelle du Plan .  
C'est une figure légendaire du hameau de Besseuge qui disparaît, et qui laissera  
un grand vide dans ce quartier .

Nous présentons à ces enfants et à toute sa famille, nos bien sincères con-  
doléances .

Nous avons appris aussi le décès de Monsieur MASSIS Jean , père de Messieurs  
MASSIS Claude et Roger, propriétaires au Lotissement , survenu à Nice , au  
mois d'avril 1987 .

Nous présentons nos sincères condoléances à Messieurs MASSIS , et à leur famille .



# P.O.S

Le P.O.S. permet :

- de définir avec clarté et certitude les droits attachés à chaque terrain,
- de protéger les espaces naturels (agriculture, site, paysages, forêts...),
- de mieux organiser l'implantation et la desserte des constructions situées dans les zones urbaines,
- de ménager les emplacements nécessaires aux équipements futurs.

Il comprend :

- des documents graphiques qui localisent les zones,
- un règlement qui fixe le droit applicable à chacune des zones,
- des annexes techniques (eau, assainissement, élimination des déchets, liste des équipements publics futurs, autres servitudes ne provenant pas du P.O.S.).

59

UA  
zone centrale  
d'une localité

UC  
zone de densité  
forte

UE  
zone de densité  
moyenne

UG  
zone d'habitat  
groupe sans  
collectifs

UH  
zone d'habitat  
résidentiel  
espace sans  
collectifs

UJA  
zone d'activités  
organisées  
nouvelles

UI  
secteur industriel  
existant  
à maintenir

NA  
zone naturelle  
réservée

NU  
zone naturelle

NC  
zone naturelle  
protégée

ND  
zone naturelle  
protégée

Qui  
fait le P.O.S.

Le conseil municipal  
avec les services  
de l'état et  
les groupements  
représentatifs.  
Ils sont réunis en  
groupe de travail  
constitué par  
le Préfet.

